

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2015 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Présents** : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mme Véronique LEVERT, Mr Philippe GESLAIN, Mr Jean-François MERE, Mr Stéphane AUMEUNIER.

**Absents excusés** : Mr Christian GEDOUX, Mme Audrey BARRE, Mme Aurélie DAMIEN

**Absente** : Mme Florence GERMAIN,

**Secrétaire de séance** : Mr Thierry PONTIER

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Stéphane AUMEUNIER.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 30 mars 2015

**FINANCES :**

- Budget communal : Etat des finances au 15 juin 2015

Fonctionnement :	Dépenses :	302 543.39	Euros
	Recettes :	301 063.73	Euros
	Déficit :	1 479.66	Euros
	Excédent antérieur :	498 736.87	Euros
	Total :	+ 497 257.21	Euros

Investissement :	Dépenses :	14 725.74	Euros
	Recettes :	45 032.51	Euros
	Excédent :	30 306.77	Euros
	Excédent antérieur :	10 829.21	Euros
	Total :	+ 41 135.98	Euros

**Décisions Modificatives n°1 (erreur d'imputation)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant devant être reversé à la CCTV pour la participation financière des TAP de 5 670.00 Euros doit être imputé au compte 7489 et non au compte 62876.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent cette décision modificative n°1

**Décisions Modificatives (erreur technique suite à une opération de cession mal comptabilisée)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur technique les opérations de reprise de l'ancienne tondeuse sont mal comptabilisées dans le budget. Une seule ligne d'écriture est à inscrire au compte 024 pour le montant de la reprise soit 3 000.00 Euros.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent cette décision modificative n°2 et le budget prévisionnel 2015 s'équilibre maintenant comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 211 902.60 €  
Recettes : 1 211 902.60 €

Section d'investissement : Dépenses : 503 201.81 €  
Recettes : 503 201.81 €

Le montant total du budget est de 1 715 104.41 €uros.

- Budget assainissement : Etat des finances au 15 juin 2015

Exploitation :	Dépenses :	28 208.41	€uros
	Recettes :	33 708.38	€uros
	Excédent :	5 499.97	€uros
	Excédent antérieur :	45 225.93	€uros
	Total :	+ 50 725.90	€uros
Investissement :	Dépenses :	46 198 .53	€uros
	Recettes :	16 098.00	€uros
	Déficit :	30 100.53	€uros
	Déficit antérieur :	37 675.84	€uros
	Total :	- 67 776.37	€uros

- Renégociation des emprunts en cours

Mr Stéphane AUMEUNIER, Conseiller Municipal, fait part aux membres du conseil de la proposition envoyée par le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, souhaitent que d'autres organismes soient consultés.

- Département du Cher : Fonds de solidarité Logement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2014 ils avaient décidé de participer à hauteur de 0.50 €uros par habitants soit pour un montant de 526.00 euros.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de reconduire la même somme pour 2015. Soit 0.50 €uros \* 1052 habitants = 526.00 €uros

- DGFIP / : Taxe d'urbanisme

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu de la Direction Générale des Finances Publiques une demande d'admission en non valeur d'un montant de 274.00 euros concernant une taxe d'urbanisme.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, souhaitent que cette créance soit recouvrée.

- Créances éteintes par jugement du tribunal

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu du centre des finances publiques des Aix d'Angillon une décision concernant l'extinction par jugement du tribunal de la somme de 147.05 € de cantine.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'inscrire au compte 6542 du budget fonctionnement de la commune le montant de cette créance non recouvrée et non recouvrable.

**AFFAIRES GENERALES :**

- Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que SEM TERRITORIA a présenté lors d'une réunion avec les adjoints une étude concernant l'aménagement du centre bourg.

- SDE 18 : Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE 18 a décidé de modifier l'article 1 des de ses statuts pour permettre l'intégration de 8 établissements publics de coopération intercommunale qui, par délibération, ont manifesté leur souhait d'adhérer au Syndicat.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la modification des statuts des statuts du SDE18.

- CCTV : « ADS »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCTV a rédigé une convention pour mettre à disposition un service urbanisme qui instruira les demandes d'autorisations du droit des sols des communes membres. Cette dernière a pour objet de définir les modalités financières et l'organisation du service.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer et imputent la dépense au budget.

Le conseil municipal, en marge de la délibération portant sur la gestion de l'urbanisme constate et déplore que la suppression d'un service public gratuit entraîne la mise en place d'un service payant.

- CCTV : Borne électrique et parking gratuit

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCTV a lors de sa séance du 23 avril 2015 validé la modification de ses statuts en intégrant la compétence « Infrastructures de recharge ».

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les modifications de statuts de la CCTV.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 4 bornes électrique pour voitures seront implanter sur le territoire de la CCTV dont une à ALLOGNY. Il propose d'implanter cette dernière sur le parking de l'abreuvoir.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal choisissent, à l'unanimité, de retenir ce lieu et décident que les places de ce parking seront gratuites.

- VEOLIA : Rapport annuel du délégataire

Monsieur le Maire commente aux membres du conseil municipal le rapport 2014 établi par notre délégataire concernant les différentes composantes techniques,

économiques, sociales et environnementales qui structurent la gestion de notre service public d'assainissement.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce rapport.

- ERDF : Autorisation de passer des câbles en souterrain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de préserver le chemin des Dumonts il est préférable que les câbles passent en souterrain. Il est proposé que ceux-ci soient enterrés à 1m60 voir 1m70 de profondeur sur la parcelle C n°194 appartenant à la commune. Une convention d'occupation du domaine public doit être signée.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- Commerce :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal que la lettre de Mr GRELAT Gilles, boulanger de la commune qui souhaitent cesser son activité.

- Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

La parcelle B n°895 située Les Rois d'une superficie de 20a 04ca, vendue pour 50 000.00 Euros

Les parcelles B n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°542, n°732 situées 6 rue des rois d'une superficie de 01ha 81a 20ca, vendues pour 200 000.00 Euros.

La parcelle A n°1017 située La Taille d'en Haut d'une superficie de 1853 m<sup>2</sup>, vendue pour 28 000.00 Euros.

Les parcelles A n°105, n°109, n°110, n°112, n°113, n°814, n°952, n°1011, n°1020, n°1022, n°1025, n°1027, n°1049, n°1051 situées Les Dumonts d'une superficie de 16ha 80a 31ca vendues sous forme de rente viagère.

Les parcelles D n°1486, n°1488 situées Le chat bure d'une superficie de 40a 01ca, vendues pour 138 000.00 Euros.

La parcelle C n°755 située 18 Route de St Martin d'Auxigny d'une superficie de 26a 93ca, vendue pour 180 000.00 Euros.

Les parcelles C n°780, n°782, n°62, n°781, n°782 situées 9 Route de St Martin d'Auxigny d'une superficie de 01a 50ca, vendues pour 20 000.00 Euros.

La parcelle B n°547 située 12 Route de Méry es Bois d'une superficie de 10a 00ca, vendue pour 145 000.00 Euros

- SAFER DU CENTRE : information sur les ventes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SAFER DU CENTRE n'a pas préempté sur un terrain situé route d'Henrichemont d'une superficie de 22a 11ca.

## **GESTION DU PATRIMOINE**

### **- Point sur la station d'épuration**

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- que les dernières réserves sont levées à la station d'épuration.
- Qu'il faudra trouver une solution pour l'ancienne bâche souple car elle est mal odorante.
- que les bâches sur les merlons risquent de ne pas tenir en raison de la mauvaise qualité du sol.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la station d'épuration sera inaugurée après l'été et qu'il a peut être un acheteur pour l'ancienne bâche.

### **- Informations diverses**

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- que des devis sont en cours pour changer la pompe à chaleur de la salle polyvalente.
- que des petits travaux d'entretien sont assurés au quotidien dans tous les bâtiments.

## **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

### **- Municipalisation de la bibliothèque**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal :

- qu'après avoir rencontré la directrice des services de la Lecture Publique et les membres de l'association ABC la convention de partenariat pour le développement des bibliothèques des communes de 1000 à 3000 habitants peut être signée.
- qu'il convient de désigner un référent pour assurer le lien entre la municipalité et la DLP. Après en avoir délibéré et à l'unanimité Monsieur Jean-François MERE sera le délégué référent de la municipalité.

### **- Subvention à l'entente Cycliste de Bourges**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint demande aux membres du conseil municipal :

- de verser une subvention de 198.00 Euros à l'Entente Cycliste de Bourges qui a organisé une course cycliste le 14 mai 2015. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de verser cette subvention.
- l'opportunité de reconduire cette course cycliste l'année prochaine. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas reconduire cette course.

### **- Informations diverses**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal :

- Qu'une nouvelle association « La Facétieuse » s'est créée sur Allogny
- Qu'une séance de cinéma aura lieu le 7 juillet à la salle polyvalente.
- Que le cirque Bidon vient du 9 au 11 juillet.

Que la RAMPE organise un pique nique le 8 juillet.  
Que l'Ecurie Bourges Centre remercie la commune pour l'entretien du terrain.  
Que le pique nique républicain aura lieu le 14 juillet au parc du « Vieux Chêne ».  
Que les panneaux « voisins vigilants » sont reçus et en cours d'installation.  
Que le « club cyno'pattes » remercie la municipalité pour le prêt de matériel.  
Qu'il y a besoin de bénévoles pour assurer la sécurité du feu d'artifice du 4 juillet  
Que l'inauguration de l'exposition sur la commémoration sur le centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale aura lieu le 20 juin à 11 heures

Monsieur Didier AUBRY, conseiller municipal, fait part aux membres du conseil municipal que le trail en Terres Vives a connu un vif succès.

## **EDUCATION**

### **- Règlement intérieur du restaurant scolaire 2015 – 2016**

Madame Dominique LAVEAU, Maire- Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que sa commission souhaite reconduire le même règlement que l'année précédente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de reconduire le même règlement à la rentrée de septembre 2015

### **- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2015 – 2016**

Madame Dominique LAVEAU, Maire- Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que sa commission souhaite rajouter une phrase dans l'article 2 :  
Fonctionnement

« Lors de réunions organisés dans les locaux de l'école du bas les enfants de la garderie n'auront accès qu'à la cour supérieure de l'école du bas ».

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident cette proposition et votent le nouveau règlement qui sera appliqué à la rentrée de septembre 2015

### **- Tarif accueil périscolaire 2015 – 2016**

Madame Dominique LAVEAU, Maire- Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'après discussion sa commission souhaite augmenter les tarifs de garderie de 2 % comme suit :

Forfait matin passera de 0.61 €uros à 0.62 €uros

Forfait mardi « soir » passera de 1.63 €uros à 1.66 €uros

Forfait mercredi (11 heures 30 – 12 heures 30) passera de 0.61 €uros à 0.62 €uros

Forfait lundi, jeudi, vendredi soir passera de 1.96 €uros à 1.99 €uros

Le prix de goûter reste inchangé soit 0.35 €uros.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à la rentrée de septembre 2015.

### **- Règlement intérieur des TAP 2015 – 2016**

Madame Dominique LAVEAU, Maire- Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que sa commission souhaite apporter une modification à l'article 2 –  
Accueil des enfants

Remplacer dans la phrase suivante : Les intervenants prennent en charge les enfants dans l'enceinte de l'école du bas et non dans la salle d'évolution. Car le lieu (salle d'évolution était trop restrictif).

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident cette proposition et votent le nouveau règlement qui sera appliqué à la rentrée de septembre 2015

#### - Informations diverses

Madame Dominique LAVEAU, Maire- Adjoint fait part aux membres du conseil municipal :

Qu'Aurélie fait part qu'avec Audrey se sont rendus à une réunion avec API. Aucun problème à signaler.

Que la diététicienne d'API se propose de faire une animation à partir de la rentrée de septembre. Dominique va prendre contact.

Qu'après discussion sa commission a choisi d'offrir des dictionnaires aux enfants partant en 6<sup>ème</sup>. Ils seront remis le 29 juin 2015 à 11 heures.

Qu'un exercice de confinement aura lieu à l'école du haut le 29 juin 2015.

Qu'actuellement 86 enfants feront leur rentrée à l'école d'ALLOGNY en septembre

### **ENVIRONNEMENT**

#### - SIVY : enquête publique

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal fait part aux membres du conseil municipal que l'enquête publique porte sur un programme des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques du bassin de l'Yèvre, au titre de la loi sur l'eau, qu'aucun travaux n'est envisagé sur ALLOGNY et que les membres du conseil doivent délibérer sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler sur ce projet.

#### - SIAEP : (Bornes incendie)

Dans le cadre des travaux prévus par le SIAEP l'installation de 4 bornes à incendies a été demandée. Elle sera accompagnée de la mise aux normes des conduites d'approvisionnement qui doivent être au diamètre 100 pour correspondre à ces normes.

Les bornes seront installées Route de Vierzon, en bas de l'Allée du Bois des Rois, au milieu du Chemin des Fougères et au croisement de la route de Saint Martin et du chemin de la Milleterie.

De cette façon l'ensemble du village sera couvert dans le respect des distances prévues.

#### - Informations diverses :

Des contacts ont été pris avec Unisylva et Velbois pour la coupe des peupliers et le nettoyage du chemin communal bordant la propriété de Gatignolle. Les devis sont en attente.

## **AFFAIRES EXTERIEURES**

### **- Maisons fleuries**

La commune d'Allogny sera représentée par :

- Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint à Fussy.
- Monsieur Alain THEBAULT, Maire, à Saint Martin d'Auxigny
- Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint à Menetou Salon

La séance est levée à 21 heures 15.